
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 8 JUILLET 2024

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT DE DEUX ACCÈS POUR LES GRANDS TERRAINS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR D'UN PÉRIMÈTRE URBAIN, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 juin 2024, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 6-1-87 (2024) intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage concernant le nombre d'accès pour les grandes propriétés situées à l'extérieur d'un périmètre urbain* ».

2. Objet du projet de règlement

Ce projet de règlement a pour objet, dans le cas des grandes propriétés résidentielles, commerciales, institutionnelles ou industrielles situées à l'extérieur d'un périmètre urbain, de permettre l'aménagement de deux accès au terrain alors que, selon la réglementation présentement en vigueur, un seul accès est permis. Les propriétés visées sont celles ayant une superficie minimale de 4 000 mètres carrés et une largeur minimale de 50 mètres en front de la voie de circulation. Les dispositions contenues dans ce projet de règlement ne sont pas assujetties à l'approbation des personnes habiles à voter.

3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 8 juillet 2024 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 12^e jour du mois de juin 2024.

La greffière,



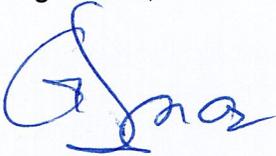
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 12 juin 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 12 juin 2024.

Donné à Coaticook, ce 12 juin 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras